

COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2026_41

~~~~~

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres votants : 14  
Date de convocation : 1<sup>er</sup> juin 2026

**PRESENTS :** *TUPIN-BRON Jean, PAREYT Alexandre, MARTIN Françoise, LUCAS Lydie, CIER Gael, TAGAND Gilberte, ROBERT Nicolas, MICHOUX Jonathan, MOTTIEZ Adrien, BENED Justine, TUPIN René, FAVRE-VICTOIRE Jean-François, CARTOTTO Alexandra*

**ABSENTS EXCUSES :** *DORIGO Rebecca (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), FAVRE-VICTOIRE Nicolas*

Madame MARTIN Françoise a été élue secrétaire.

|                                                       |
|-------------------------------------------------------|
| <b>OBJET : VENTE DE TERRAIN, LIEU-DIT « NAVILLE »</b> |
|-------------------------------------------------------|

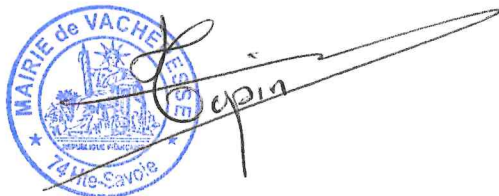
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur RACINE Hugo pour acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B – n° 1624 (environ 20 m<sup>2</sup>) afin d'y stocker du bois et une partie de la parcelle cadastrée section B – n° 1871 (environ 30 m<sup>2</sup>) afin d'y planter des arbres fruitiers. Ces parcelles sont situées près de son habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** de céder une partie de la parcelle cadastrée section B – n° 1624.
- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur RACINE Hugo, domicilié 117 chemin des Sources à VACHERESSE (74360), une parcelle de terrain issue de la parcelle cadastrée section B – n° 1871, lieu-dit « Naville », pour une superficie d'environ 30 m<sup>2</sup> (superficie exacte à définir par un géomètre).
- **DIT** que le prix de vente sera fixé ultérieurement.
- **DIT** que l'ensemble des frais inhérents à cette vente (frais de notaire et de géomètre) seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,  
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise', written over a horizontal line.

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*